



VIE QUOTIDIENNE

Tutelle, curatelle : mode d'emploi

Aider les participants à mieux comprendre le fonctionnement des différentes mesures de protection juridique

Eclaircir leurs droits dans le cadre de ces mesures et le rôle du tuteur/curateur

Objectifs :

- Permettre de comprendre ce qu'est un tuteur ou un curateur
- Clarifier les droits de la personne protégée
- Expliquer les limites du tuteur ou du curateur

Contenu et déroulé pédagogique :

- Être sous tutelle, pourquoi ?
- Les mesures de protections existantes et leurs fonctionnements
- Rôle du tuteur et du curateur
- Mes droits de majeur protégé
- La gestion de mon argent
- Mes droits sur mes ressources
- Différentes mesures de protection existantes et particularités

Durée :

3 jours soit 18 heures

Prérequis :

Aucun

Accessibilité :

Travailleurs(ses) d'ESAT
et Salariés(ées) d'EA

Modalités pédagogiques :

- Livret pédagogique
- Supports pédagogiques illustrés, accessibles en Facile à Lire et à Comprendre
- Personnalisation de la formation
- Méthodes et outils pédagogiques co-construits avec l'environnement de travail
- Mise en situation

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Evaluation pratique des acquis en fin de formation
- Grille d'évaluation et bilan personnalisé des acquis transmis à l'établissement
- Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation

Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

Tarif :

Nous consulter

Contact(s) :

Hélène GIULIANO
Responsable formation
0366729030
helena.giuliano@agap-npdc.fr